Fédération Luxembourgeoise des Échecs

(FLDE)

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

REGLEMENT DISCIPLINAIRE

RÉVISION DU 25 FÉVRIER 2020

PREFACE

Les infractions figurant au présent Règlement Disciplinaire sont ou bien à caractère général, ou bien se rapportent à des articles spécifiques des Statuts et des divers Règlements de la FLDE.

Dans le deuxième cas il est renvoyé aux articles concernés des Statuts (ST), du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) et du Règlement des Tournois (RT).

Les points de pénalité peuvent être doublés en cas de répétition du manquement ou de l'infraction pendant la même saison sportive.

L'amende par point de pénalité est fixée à 1 (un) euro et 50 (cinquante) cents.

Les points de pénalité sont cumulés en cas de prolongation du manquement ou de l'infraction (p.ex. les envois tardifs se cumulent jusqu'au constat du non-envoi avec application de toutes les pénalités successives prévues).

Toute décision par le Comité Central ou ses Commissions à base du présent Règlement Disciplinaire est sans recours pour ce qui concerne le montant de la pénalité.

CHAPITRE I: DOCUMENTS OFFICIELS ET CORRESPONDANCE AVEC LA FLDE

art.	référence règlement	manquement ou infraction	pénalité points	pénalisation supplémentaire
1		dépassement du délai d'envoi	10	
2		dépassement du délai d'envoi de plus de 15 (quinze) jours	20	
3		non-envoi: > 30 (trente) jours après avertissement écrit par le Comité Central ou ses Commissions, de documents officiels	20	suspension du droit de vote au prochain Congrès ou à la prochaine Assemblée Générale
4		affranchissement insuffisant	4	
5		mauvais adressage	10	
6	RT Art. 3.1.11 RT Art. 3.2.6	non communication des résultats par l'équipe visitée suivant les instructions publiées par la Commission technique en début de saison	10	
6a	RT Art. 1.12	non communication des résultats par l'organisateur suivant les instructions publiées par la Commission technique en début de saison	10	
7	RT Art.1.12, 3.1.11 & 3.2.6	envoi tardif: > 1 (un) jour après la rencontre, des cartes rapport de match	10	
8	RT Art.1.12, 3.1.11 & 3.2.6	envoi tardif: > 3 (trois) jours après la rencontre, des cartes rapport de match	20	
9	RT Art.1.12, 3.1.11 & 3.2.6	envoi tardif: > 8 (huit) jours après avertissement écrit par la Commission Technique, des cartes rapport de match	20	perte de toutes les parties de l'équipe visitée
10	RT Art.1.12, 3.1.11 & 3.2.6	non-envoi: > 30 (trente) jours après avertissement écrit par la Commission Technique, des cartes rapport de match	20	élimination du championnat de l'équipe visitée
11	RT Art.1.12, 3.1.11 & 3.2.6	inscriptions manquantes ou erronées sur carte rapport de match	1	
12	RT Art.2.10.2	omission de marquage d'un forfait nominatif	40	
13		falsification d'une carte rapport de match ou d'une licence	100	retrait de la licence d'arbitre, évtl. exclusion de la FLDE
14	RT Art.3.1.11	envoi tardif: > 15 (quinze) jours après le délais fixé, des notations de parties	25	

art. no.	référence règlement	manquement ou infraction	pénalité points	pénalisation supplémentaire
15		envoi tardif: > 15 (quinze) jours après avertissement écrit par la Commission Technique, des notations de parties	50	
16		non-envoi: > 30 (trente) jours après avertissement écrit par la Commission Technique, des notations de parties	75	
17		envoi tardif: > 15 (quinze) jours après la fin du tournoi individuel, du rapport écrit de l'arbitre		suppression de l'indemnité d'arbitre
18		non-envoi: > 30 (trente) jours après avertissement écrit par la Commission Technique, du rapport écrit de l'arbitre		suspension de l'arbitre pour deux ans de la direction de tournois individuels FLDE

CHAPITRE II: DETTES ENVERS LA FLDE

art.	référence règlement	manquement ou infraction	pénalité points	pénalisation supplémentaire
19		payement tardif: > 30 (trente) jours date facturation, des factures FLDE	10	
20		non payement: > 30 (trente) jours après avertissement écrit par le trésorier de la FLDE, des factures FLDE	20	suspension du droit de vote aux Congrès et aux Assemblées Générales jusqu'à payement de la dette

CHAPITRE III: CONGRES, ASSEMBLEES GENERALES, COURS ET CONVOCATIONS

art. no.	référence règlement	manquement ou infraction	pénalité points	pénalisation supplémentaire
21	ST Art.32	absence non-excusée aux assemblées de la FLDE	20	
22	ST Art.32	départ anticipé d'une assemblée de la FLDE sans aviser le président	20	
23		absence non-excusée aux cours ou séminaires	8	
24		non respect sans excuse d'une convocation devant une instance fédérale	20	

CHAPITRE IV: LOCAUX DE COMPETITION

art.	référence règlement	manquement ou infraction	pénalité points	pénalisation supplémentaire
25	RT Art.1.4.1	local de compétition non conforme	20	
26	RT Art.1.6.2	manque des documents prescrits	4	
27	RT Art. 2.15.1	utilisation du local de réserve sans prévenir l'équipe adverse	15	
28	RT Art.2.15.2	utilisation du local de réserve sans avoir laissé un délégué devant le local de compétition usuel	15	
29		local de compétition inaccessible 15 (quinze) minutes avant le début officiel de compétition	10	

CHAPITRE V: ORGANISATIONS PAR DES SOCIETES

art.	référence règlement	manquement ou infraction	pénalité points	pénalisation supplémentaire
30	RT Art. 6.1.1.	organisation de tournois en concurrence avec d'autres compétitions fixées au calendrier officiel ou non- envoi des résultats	20	

CHAPITRE VI: COMPORTEMENT INCORRECT

art. no.	référence règlement	manquement ou infraction	pénalité points	pénalisation supplémentaire
31		comportement incorrect d'un joueur vis à vis d'un arbitre, capitaine, entraîneur ou adversaire	15	éventuelle suspension limitée resp. illimitée
32		comportement incorrect répété	15	éventuelle suspension limitée resp. illimitée
33		comportement non-conforme suivant l'article 12 des règles de jeu de la FIDE	15	éventuelle perte de la partie
34	RT Art.1.5.1	fumer dans le local de compétition	15	perte de la partie
34 bis	RT Art.1.5.2	preuve de tricherie pendant la partie, par exemple réception de SMS relatifs à la partie, utilisation de matériel électronique, concertation avec d'autres joueurs sur la partie en cours	50	perte de la partie, sanction disciplinaire à fixer par la commission technique.

CHAPITRE VII: CHAMPIONNATS INDIVIDUELS, CADRES

art. no.	référence règlement	manquement ou infraction	pénalité points	pénalisation supplémentaire
35		absence ou retrait tardif d'un joueur sélectionné	10	
36		absence ou retrait tardif répétés d'un joueur sélectionné	10	élimination du cadre
37		comportement non conforme aux règles de 'fair-play' ou incorrect d'un membre d'une équipe nationale	15	suspension éventuelle du joueur pour l'équipe nationale
38	RT Art. 4.4	non participation sans excuse d'un joueur inscrit aux championnats individuels	30	suspension pour le prochain tournoi de la même catégorie
39	RT Art. 4.4	absence lors d'une ronde des championnats individuels sans avertissement préalable de l'arbitre	15	élimination du tournoi et, en absence d'excuse justifiée à posteriori, suspension pour le prochain tournoi de la même catégorie
39a	RT Art.7.4.3	non-remise dans les délais prescrits de résultat d'un tournoi à l'étranger dont la prise en compte pour le classement ELO avait été demandé	40	retrait de 3K dans le classement ELO

CHAPITRE VIII: TOURNOIS POUR EQUIPES

Art. no.	référence règlement	manquement ou infraction	pénalité points	pénalisation supplémentaire
40	RT Art. 2.10.8	forfait par équipe avec avertissement de l'adversaire la veille de la rencontre avant 18h00 et information parallèle de la CT.	10	

41	RT Art2.10.8	forfait par équipe sans avertissement de l'adversaire et de la Commission technique la veille de la rencontre avant 18h00	30	
42	RT Art. 2.10.8	forfait par équipe lors d'une ronde de championnat avec participation parallèle à un autre tournoi	50	élimination du championnat courant
43	RT Art .2.5.1 & .2.5.2	avancement d'une rencontre sans communication à la Commission technique et aux équipes adverses	20	
44	RT Art.2.6.1 & .2.6.2	report à une date ultérieure d'une rencontre d'équipe ou report/avancement d'une partie isolée	40	annulation des parties reportées/avancées
45	RT Art. 2.7	faire fonction de capitaine sans licence l'arbitre valable ou omission de désigner un capitaine sur la feuille « Rapport de match »	4	
46	RT Art. 2.13	dépassement des droits de capitaine	10	éventuelle suspension
47	RT Art. 2.8	alignement erroné de joueurs dans une équipe	10	perte de toutes les parties jouées dans le mauvais ordre.
48	RT Art.2.9	alignement erroné de joueurs dans plusieurs équipes	10	perte (2.9.1) ou annulation (2.9.2) de toutes les parties jouées dans le mauvais ordre, pénalité par équipe fautive
49	RT Art. 2.10	forfait nominatif	20	suspension du joueur suivant Art.15.a du règlement de tournois
49 bis	RT Art. 2.10	forfait nominatif en division nationale	40	suspension du joueur suivant Art.15.a du règlement de tournois
50	RT Art. 2.10.6 ROI Art. 3.1	alignement d'un joueur suspendu ou non-licencié	20	perte de toutes les parties de l'équipe
51	RT Art. 2.10.7	forfait anonyme non conforme	20	perte de toutes les parties de tous les joueurs suivants (toutes équipes)
52	RT Art.2.11.1 & 2.11.2	alignement multiple d'un joueur lors d'une même ronde d'un tournoi	10	perte de(s) partie(s) jouée(s) respectivement en dernier ou dans l'équipe réserve
53	RT Art. 3.1.11.1	oubli de signature de la carte rapport de match par un capitaine	4	
53 bis	RT Art. 3.1.11.1	refus de signature de la carte rapport de match par un capitaine	10	éventuelle suspension du capitaine
54	RT Art. 3.1.2.5.2	alignement d'un joueur étranger non-qualifié au tour final	40	perte de toutes les parties de l'équipe
55	RT Art 3.1.2.5.1	moins de 50% de joueurs LUX ou joueur à licence PRO en surnombre	40	perte de toutes les parties.
	& 3.1.2.5.2			En cas de répétition, exclusion du championnat.
56	RT Art 2.10.6	alignement d'un joueur suspendu en vertu de l'article 2.10.4 ou non autorisé	20	perte de toutes les parties de l'équipe
57	ROI Art 3.1	données fautives sur catégorie	200	perte de la licence pour le reste de la saison et pour la saison suivante et perte rétroactive de toutes les parties jouées par ce joueur